

SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

COMITE SYNDICAL DU 25 JANVIER 2018

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la réunion du Comité syndical du 3 octobre 2017.
3. Accueil des nouveaux représentants du Conseil Départemental de la DROME.
4. Désignation d'un membre représentant le Conseil Départemental de la DROME au Bureau Exécutif.
5. Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).
6. Autorisation de poursuivre donnée au comptable public.
7. Informations réglementaires et questions diverses.

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq janvier à 18 heures, le Comité syndical du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Drôme – Biovallée – Le Campus - Ecosite du Val de Drôme, Place Michel Paulus, 26400 EURRE, sous la présidence de Madame Nathalie HELMER.

MEMBRES PRESENTS : Nathalie HELMER, Maurice WEISS, Luc CHAMBONNET, Jacques LADEGAILLERIE, Franck SOULIGNAC, Fabrice LARUE, Alain THOMAS, Christian LECERF, Claude BRUN, Daniel FERNANDEZ, Jean-Marc BOUVIER, Claude BELLE, Didier BOULLE, Franck MUCKE, Jean-François COUETTE, Denis BENOIT, Olivier DUHOO, Yves ARMAND, Barnabé LOUCHE, Jean-Louis ROSADO, André VERMOREL, Michel PIALET.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES (POUVOIR DONNE): Christine MALFOY a donné pouvoir à Maurice WEISS.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Hervé SAULIGNAC, Pierre MAISONNAT, Juliette JARRY, Sandrine GENEST, Olivier AMRANE, Didier Claude BLANC, Pierrette GARY, Daniel TESTON, Jean-Paul ROUX, Philippe LEDER, Max TOURVIELHE, Aurélien FERLAY, Elios-Bernard GINE, Sébastien BERNARD, Jean-Marie FOUTRY, Johan DELEUZE.

EN EXERCICE : 39 PRESENTS OU REPRESENTES : 23 (64 voix) VOTANTS : 23

Avant de commencer la séance, Madame la Présidente présente ses vœux de réussite professionnelle et personnelle aux membres du Comité syndical et souhaite, pour le Syndicat ADN, que ce soit enfin l'année des travaux.

Madame la Présidente réitère, auprès des membres du Comité syndical, son invitation à la 1^{ère} cérémonie des vœux du Syndicat qui aura lieu le vendredi 26 janvier au restaurant la Parenthèse à Alixan.

Le quorum étant atteint, Nathalie HELMER, Présidente du Syndicat ouvre la séance à 18h11.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Sur proposition de Madame la Présidente, Monsieur Daniel FERNANDEZ est désigné secrétaire de séance.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 3 octobre 2017.

La Présidente demande si les élus ont bien pris connaissance du dernier compte rendu et s'ils ont des amendements à faire. Les élus s'estimant parfaitement informés approuvent le compte rendu à l'unanimité.

3. Accueil des nouveaux représentants du Conseil Départemental de la DROME.

La Présidente rappelle qu'en application des statuts du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, le Conseil Départemental de la Drôme doit désigner 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants au Comité syndical.

Madame la Présidente informe les membres du Comité syndical que le Conseil Départemental de la Drôme a notifié une nouvelle représentation de deux de ses délégués en remplacement de Monsieur Pierre JOUVET (titulaire) et Madame Zabida NAKIB-COLOMB (suppléante).

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à Monsieur Luc CHAMBONNET qui va donc remplacer Monsieur Pierre JOUVET au Comité syndical et qui aura comme suppléante Madame Karine GUILLEMINOT, qui est également élue au Département de la Drôme.

Le Comité syndical, à l'unanimité, prend acte de cette reconstitution et de l'installation de Monsieur Luc CHAMBONNET et Madame Karine GUILLEMINOT au Comité syndical d'ADN.

4. Désignation d'un représentant du Conseil Départemental de la Drôme au Bureau Exécutif.

Madame la Présidente rappelle que Monsieur Pierre JOUVET était membre du Bureau Exécutif aussi son départ laisse une place libre au Bureau.

La recomposition évoquée dans le rapport précédent invite à la désignation d'un nouveau représentant du Conseil Départemental de la Drôme au sein du Bureau Exécutif conformément à l'article 9 des statuts.

Dans ces conditions, seul Monsieur Luc CHAMBONNET peut prétendre à occuper le siège au Bureau Exécutif. Toutefois, afin de respecter les règles de désignation, il convient dans un premier temps d'approuver le principe d'un vote à main levée, puis dans un second temps de procéder à la désignation de Monsieur Luc CHAMBONNET.

Le Comité syndical après avoir approuvé le principe d'un vote à main levée désigne à l'unanimité des voix Monsieur Luc CHAMBONNET, membre du Bureau Exécutif du Syndicat mixte ADN.

Arrivée de Messieurs Claude BRUN et Olivier DUHOO.

5. Débat d'Orientations Budgétaires.

La séance du 25 janvier est l'occasion de débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2018.

Madame la Présidente prend la parole pour présenter le Rapport d'Orientations Budgétaires. Suite à cette présentation, Madame la Présidente ouvre et anime le Débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur Luc CHAMBONNET, tient dans un premier temps à remercier la Présidente ainsi que l'ensemble des membres de l'Assemblée de leur accueil et de leur confiance. Dans un second temps, Monsieur CHAMBONNET souligne sa méconnaissance du secteur, toutefois, il voudrait comprendre pourquoi la phase d'étude n'a pas été séparée de la phase travaux.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur VALAYER.

Sylvain VALAYER, Directeur Général des Services répond qu'on est dans un secteur atypique. Dans le respect de la loi MOP il convient de comprendre qu'ADN réalise une infrastructure réseaux et non pas un ouvrage de génie civil. Force est d'observer que dans ce secteur d'activité, c'est l'entreprise travaux qui effectue les relevés d'infrastructures sur le terrain (fourreaux, poteaux) et réalise une approche de l'optimalité des déploiements. Cela évite des problèmes d'interface, comme ça a pu être le cas dans d'autres départements. ADN a la particularité de rester Maître d'œuvre conception (responsabilité des études) et valide les études en interne.

Monsieur Didier BOULLE s'interroge sur le prévisionnel quantitatif et demande une précision sur le décrochage du nombre de prises lancées en 2019, par rapport à celles de l'année précédente et de l'année suivante ?

Madame la Présidente répond qu'en effet on ne peut pas nier un retard. Toutefois il a été observé dans les déploiements voisins un rattrapage non négligeable des retards inhérents à tout grand projet d'infrastructure. Les prises qui ont été lancées en 2016, 2017 et 2018, mais qui ne sont pas livrées tout de suite, seront normalement livrées en 2019. Il y aura donc une livraison plus importante en 2019.

La problématique pour ADN et ses partenaires sera de pouvoir absorber les pics d'activité. L'objectif ambitieux est toutefois maintenu à 36 000 Prises.

Monsieur Daniel FERNANDEZ félicite la Présidente sur ces bonnes nouvelles car cela est de nature à rassurer l'assemblée. Toutefois, il n'en reste pas moins qu'en tant que délégué d'ADN, et donc représentant d'ADN sur le terrain, il est confronté à beaucoup de questions de la part des administrés.

Monsieur FERNANDEZ souhaiterait avoir un éclairage sur la stratégie de communication du Syndicat.

Madame la Présidente répond que le Syndicat s'est doté d'une agence de communication et qu'un retour aux élus sera fait au prochain Comité syndical. La communication est stratégique, il ne faut pas la négliger.

Monsieur CHAMBONNET revient sur les retards et souhaiterait savoir si des pénalités sont prévues au contrat.

Monsieur VALAYER souligne en effet que les contrats disposent tous de dispositifs coercitifs dont les pénalités. Ces pénalités seront appliquées au prestataire de manière stratégique, l'objectif étant de ne pas nuire au projet.

Après plus d'une heure de présentation et de débat, le Comité syndical acte de la tenue du débat d'orientations, approuve les orientations et autorise la Présidente à élaborer et présenter, sur la base de ce rapport, le budget primitif pour l'exercice 2018.

6. Autorisation de poursuivre donnée au comptable public.

Après plus de neuf ans à la paierie départementale de la Drôme, Madame la Présidente informe que Monsieur Michel OLLIVIER quitte ses fonctions pour prendre la direction du service de publicité foncière et du pôle enregistrement de Valence.

Madame Brigitte LUCAS, inspecteur principal des finances publiques, le remplace dans ses fonctions.

Madame la Présidente propose de lui attribuer également les autorisations de poursuivre, afin d'assurer la sécurité juridique et financière du Syndicat.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne à Madame LUCAS, comptable du Syndicat mixte ADN, une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

* * *

Il est procédé aux questions diverses et notamment :

- ◆ *Information au Comité syndical des actes de gestion dont les marchés signés par la Présidente et les délibérations prises par le Bureau Exécutif.*
- ◆ *Présentation du bilan de la mise en œuvre des clauses d'insertion professionnelle par le Directeur Général des Services.*
- ◆ *Invitation par la Présidente, aux élus du Comité syndical, à participer au Colloque co-organisé avec la FIRIP le 20 mars à Suze-la-Rousse.*

- ◆ *Point au Comité syndical de l'avancée des Locaux Techniques par la Présidente.*
- ◆ *Information au Comité syndical : prochain Bureau Exécutif le 07 février et prochain Comité le 07 mars.*

En l'absence de nouvelles questions diverses, la Présidente lève la séance à 19 : 38